

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**63 à 95, rue Jean-Paul II**

Demande déposée le 7 avril 2026 par Madame Ioana Alexandra Barbosu concernant les lots 3 142 276, 3 780 321 et 5 447 596 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situés au 63 à 95, rue Jean-Paul II à Magog.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre un conteneur comme bâtiment accessoire en cour latérale alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit que les conteneurs doivent être situés en cour arrière.

Donné à Magog, le 6 mai 2026.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière